

STANDARD

1) TITRES ET QUALIFICATIFS

Nota : les demandes d'homologations doivent être adressées à la personne en charge au niveau du CFBA, pour vérification et validation, et qui se chargera ensuite de les transmettre à la SCC ou à la FCI.

CHCS - Champion de Conformité au Standard. Titre pouvant être décerné à un Braque Allemand ayant remporté :

- Soit le **CACS** de l'**Exposition Nationale d'Élevage**, organisée par le club de race, soit le **CACS** de l'**Exposition de Championnat**, organisée par la Société Centrale Canine.

Pour l'homologation du titre, il devra en plus cumuler :

- Un **CACS** dans une **Exposition Internationale** où est obligatoirement attribué le CACIB
- Un **CACS** dans une Exposition où est programmée une **Spéciale de Race**, qu'elle soit à CACIB ou à CACS.
- Le titre de **TRIALER** (pouvant être aussi obtenu dans les 2 années qui suivent) en concours de field-trial sera demandé en complément pour l'homologation, ainsi que la lecture radio **Dysplasie (A ou B)**, et la mention **NP pour EBJ et VW2** obtenue par tests directs ou par DNA compatible déposée SCC.
- Les **trois CACS** devront être obtenus sous **trois juges différents** (la Nationale d'Élevage étant jugée collégalement, il ne sera pas tenu compte de la composition nominative de ce jury).
- Les deux derniers CACS devront être obtenus dans un délai maximum de 2 ans après l'exposition de Championnat ou la Nationale d'Élevage. Les CACS obtenus avant le CACS de championnat ou Nationale sont valables pour l'homologation du titre.
- Dans le cas où le même chien obtiendrait les deux CACS de la Nationale d'Élevage et du Championnat SCC (et s'ils ne sont pas utilisés pour son homologation), ou si le chien ne remplit pas les conditions dans les 2 années qui suivent, la RCACS de la récompense obtenue en second serait transformée en CACS sous réserve que le chien remplisse les conditions exigées par le club de race.

CHB - Champion de Beauté : Ancienne désignation française du titre de Champion de Conformité au Standard. Cette abréviation est encore utilisée pour désigner les titres étrangers. Dans ce cas, elle est suivie de la mention du pays concerné ex. CHB Espagne.

CHB Mondial : Titre décerné chaque année à l'occasion de l'Exposition Mondiale F.C.I. Il est suivi de la date d'obtention - ex. CHB Mondial 1995.

CHB Europe : Titre décerné chaque année à l'occasion du Championnat d'Europe FCI. Il est suivi de la date d'obtention.

CHIB - Champion International de Beauté : Titre décerné à un chien ayant obtenu deux CACIB dans deux pays différents, avec en plus une récompense en travail (trialer ou Bicap) reconnue par la Fédération Cynologique Internationale (F.C.I.) dans une période minimum d'un an et 1 jour, entre la 1ère et la dernière récompense, sous réserve de la radio Dysplasie (A ou B) et de la mention NP pour EBJ et VW2 obtenue par tests directs ou par DNA compatible déposée SCC.

CHAMPION INTERNATIONAL DES EXPOSITIONS : Titre décerné par la Fédération Cynologique Internationale (F.C.I.) à un chien ayant obtenu quatre CACIB dans trois pays différents, sous trois juges différents, dans une période minimum d'un an et 1 jour, entre le 1^{er} et le dernier CACIB, sous réserve de la radio Dysplasie (A ou B) et de la mention NP pour EBJ et VW2 obtenue par tests directs ou par DNA compatible déposée SCC.. Aucune référence de travail n'étant exigée pour ce titre, la SCC ne le mentionnera pas sur les documents généalogiques, pour les races soumises au travail. Il donne néanmoins la possibilité d'engager en classe Champion.

CHAMPION DES EXPOSITIONS NATIONALES : Titre décerné par la S.C.C. à un chien ayant obtenu six CACS, dont 1 en spéciale de race, sous réserve de la radio Dysplasie (A ou B) et de la mention NP pour EBJ et VW2 obtenue par tests directs ou par DNA compatible déposée SCC., et de l'obtention d'un résultat

en travail défini par le club de race, en l'occurrence être homologué Trialer. Il donne néanmoins la possibilité d'engager en classe Champion.

CHAMPION DE FRANCE JEUNE – Titre de Champion décerné par la S.C.C. à un chien ayant obtenu le classement de 1^{er} excellent en classe jeune de la Nationale d'Élevage ou du Championnat de France standard SCC, sous réserve de la radio Dysplasie (A ou B) et de la mention NP pour EBJ et VW2 obtenue par tests directs ou par DNA compatible déposée SCC., et de l'obtention d'un résultat en travail, en l'occurrence un Très bon ou un Bicip 2^e catégorie – Ce titre ne donne pas droit à la classe Champion.

CHAMPION DE FRANCE VETERAN – Titre de Champion décerné par la S.C.C. à un chien ayant obtenu le classement de 1^{er} excellent en classe vétérane de la Nationale d'Élevage ou du Championnat de France standard SCC, sous réserve de la radio Dysplasie (A ou B) et de la mention NP pour EBJ et VW2 obtenue par tests directs ou par DNA compatible déposée SCC., et de l'obtention d'un résultat en travail, en l'occurrence le TAN – Ce titre ne donne pas droit à la classe Champion

CHIB/IT – Titre de Champion décerné par la F.C.I. à un chien ayant obtenu l'homologation d'une part d'un titre de Champion International de Beauté, et d'autre part d'un titre de Champion International de Travail.

CONFIRMATION : Examen morphologique subi dans le cadre d'une exposition canine, ou au domicile d'un expert de la S.C.C. pour les membres du C.F.B.A. Cet examen a pour but de vérifier l'absence de défauts graves ou de tares héréditaires chez les futurs reproducteurs. La réussite à l'examen de confirmation est obligatoire pour que le chien puisse être inscrit à titre définitif au L.O.F., et pour que ses produits puissent à leur tour obtenir un pedigree. Cet examen ne peut être passé qu'à l'âge d'un an révolu. Il n'y a plus de qualificatif décerné à cette occasion. Vous pouvez télécharger sur le site de la SCC le formulaire à remplir et présenter lors de cet examen (www.scc.asso.fr)

EXCELLENT, TRÈS BON, BON, ASSEZ BON, INSUFFISANT : Qualificatifs décernés en Exposition ou en Présentation Canine.

TRÈS PROMETTEUR, PROMETTEUR, ASSEZ PROMETTEUR, INSUFFISANT : qualificatifs attribués, sans classement, aux chiens concourant dans la classe Puppy.

CACS : Certificat d'Aptitude au Championnat de Conformité au Standard. Le CACS - un par sexe - est mis en compétition lors des expositions canines nationales entre les premiers avec qualificatif Excellent des classes Intermédiaire, Ouverte et Travail.

RCACS : Réserve de CACS. Après avoir attribué le CACS, le juge doit appeler sur son ring, le second de la classe dans laquelle il aura donné le CACS, et le mettre en concurrence avec les 1ers excellents des deux autres classes. La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines, ou s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

CACIB : Certificat d'Aptitude au Championnat International de Beauté. Cette récompense n'est décernée que dans les expositions internationales, aux meilleurs chiens de chaque sexe, s'ils ont obtenu le qualificatif Excellent et que le jury les juge de qualité suffisante. Concourent pour cette récompense le gagnant du CACS et le premier de la classe Champion.

RCACIB : Réserve de CACIB. Le mode d'attribution de cette récompense est identique à celle de la RCACS, elle peut être convertie par la F.C.I en CACIB si le chien a déjà obtenu le titre de Champion International de Beauté.

MEILLEUR DE RACE - BOB (Best of Breed) : Titre - sans valeur officielle - décerné au meilleur sujet d'une race, mâles et femelles confondus, lors d'une exposition canine.

MEILLEUR DE RACE DE SEXE OPPOSE : Titre - sans valeur officielle - décerné au meilleur sujet de sexe opposé, mâle ou femelle, lors d'une exposition canine.

MEILLEUR DE GROUPE - BOG (Best of Group): Titre - sans valeur officielle - décerné au meilleur chien du groupe (7ème groupe pour les Braques Allemands) à l'issue d'une confrontation rassemblant tous les meilleurs de toutes les races d'un même groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - BIS (Best in Show) : Titre décerné au meilleur sujet parmi les meilleurs de l'ensemble des groupes lors d'une exposition canine.

2) LES EXPOSITIONS

(N.B. Le règlement complet des Expositions peut être téléchargé sur le site officiel de la Société Centrale Canine : www.scc.asso.fr)

C.I.M ou C.I.F. – CLASSE INTERMÉDIAIRE (MÂLE OU FEMELLE) : Classe réservée aux chiens âgés de 15 à 24 mois, et concourant pour le CACS.

C.O.M ou C.O.F. - CLASSE OUVERTE (MÂLE OU FEMELLE) : Dans cette classe se présentent les sujets âgés de 15 mois minimum, n'ayant pas obtenu de récompense leur permettant d'être présenté en classe Travail, et concourant pour le CACS.

C.T.M. ou C.T.F. - CLASSE TRAVAIL (MÂLE OU FEMELLE) : Classe réservée aux chiens âgés de 15 mois minimum et ayant obtenu soit le qualificatif Très Bon en field-trial, soit le B.I.C.P. (Catégorie 1 ou 2). Ces chiens concourent pour le CACS.

C.J.M. ou C.J.F. - CLASSE JEUNE (MÂLE OU FEMELLE): Classe réservée aux chiens âgés de 9 à 18 mois. Les chiens inscrits en classe Jeune ne concourent pas pour le CACS ou la RCACS. Ils peuvent néanmoins prétendre au titre de Meilleur de Race.

C.Ch.M. ou C.Ch.F. – CLASSE CHAMPION (MÂLE OU FEMELLE): Classe réservée aux chiens ayant déjà obtenu un titre de Champion de Beauté ou de Conformité au Standard, en France ou à l'étranger. Ils ne concourent pas pour le CACS ou la RCACS, mais pour un CACIB éventuel, ainsi que pour le titre de Meilleur de Race.

C.P.M. ou C.P.F. – CLASSE PUPPY (MÂLE OU FEMELLE) : Classe réservée aux chiens de 6 à 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement.

C.B.M. ou C.B.F. – CLASSE BABBY (MÂLE OU FEMELLE) : Classe réservée aux chiens de 3 à 6 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement.

C.V.M. ou C.V.F. – CLASSE VÉTÉRAN (MÂLE OU FEMELLE) : Classe réservée aux chiens de 8 ans et plus. Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement mais ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

LOT D’AFFIXE : (Classe pouvant être constituée sur place). Lot composé au moins de trois chiens et au plus de 5, nés chez le même producteur, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle et pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement s'effectuera sur le ring d'honneur de l'exposition, et tiendra compte de l'homogénéité du lot présenté.

LOT D’ELEVAGE – REPRODUCTION : (Classe pouvant être constituée sur place). Lot composé d'un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

N.E. - Nationale d'Élevage : Exposition annuelle organisée par le Club de race.
Le CACS décerné à cette occasion permet d'obtenir le titre de Champion de Conformité au Standard, sous réserve que les autres conditions fixées par le C.F.B.A. en accord avec la S.C.C. soient remplies.

Sp. B.A. - SPÉCIALE BRAQUE ALLEMAND :

Exposition à l'occasion de laquelle le juge choisi par le club, officie pour la race, après accord de la Société Canine régionale organisatrice.

CHAMPIONNAT DE FRANCE S.C.C. : Exposition organisée chaque année par la SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE. Les CACS décernés à cette occasion permettent également de postuler au titre de Champion de Conformité au Standard, sous réserve que les autres conditions soient remplies.

MONDIALE F.C.I. : Exposition annuelle où est décerné le titre de Champion Mondial par la Fédération Cynologique Internationale.

3) TARES HÉRÉDITAIRES.

DYS-A ou DYS-B : Sigles apparaissant sur les pedigrees pour désigner les chiens ayant subi un examen radiographique de dépistage de la dysplasie de la hanche, effectué selon un protocole défini par le Club. Ces deux sigles signifient que les chiens concernés ne présentent pas de signes de dysplasie (stade A et B). Les niveaux DYS-C, D et E, correspondant à différents degrés de dysplasie, sont écartés des titres officiels et des sélections, et les chiens concernés ne devraient pas être utilisés pour la reproduction.

EBJ-NP : Non porteur de l'EPIDERMOLYSE BULLEUSE JONCTIONNELLE (E.B.J.).

Un tel chien peut sans crainte être utilisé comme reproducteur, car il ne peut en principe transmettre cette maladie, même si ses ascendants en sont eux-mêmes porteurs.

EBJ Porteur : Un chien porteur de l'E.B.J. n'a en théorie aucune chance d'être lui-même malade. En revanche, il doit impérativement être exclu de la reproduction, et ne peut obtenir un titre officiel, ni participer à une sélection.

VW2 : Non porteur de LA MALADIE DE WILLEBRAND niveau 2 (VW2)

Un tel chien peut sans crainte être utilisé comme reproducteur, car il ne peut en principe transmettre cette maladie, même si ses ascendants en sont eux-mêmes porteurs.

VW2 Porteur : Un chien porteur de VW2 peut être lui-même malade. Il doit impérativement être exclu de la reproduction, et ne peut obtenir un titre officiel, ni participer à une sélection.